



## Infiltration d'eau dans le châssis d'un portail en fer galvanisé

Par **fffranck**, le **16/07/2014** à **15:42**

Bonjour,  
nous avons fait fabriquer un portail en fer galvanisé il y a 9 ans  
de l'eau est rentrée dans le châssis par les trous confectionnés pour la galvanisation.  
L'eau ne s'est pas évacuée à cause de la rétention du zinc qui a obturé le trou et a fait gonfler  
le châssis en gelant  
Est-ce que cela entre dans la garantie décennale?  
merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **16/07/2014** à **18:04**

bjr,  
la garantie décennale peut être mise en jeu lorsque vous ne pouvez plus utiliser l'appareil  
objet de la garantie.  
est-ce votre cas ?  
cdt

Par **fffranck**, le **16/07/2014** à **18:21**

NON  
NOUS POUVONS TOUJOURS L'UTILISER C'EST UNE DÉFORMATION MINEURE

CDLT

Par **Lag0**, le **16/07/2014** à **19:18**

Bonjour,

De toute façon, je ne pense pas que la décennale jouerait pour un portail extérieur...

[citation]Garantie décennale : durée 10 ans

La garantie décennale impose au constructeur de réparer les dommages qui compromettent :

la solidité et ses éléments d'équipements indissociables touchant à la structure même de la construction (par exemple, glissement de terrain, mauvaise tenue de la charpente)

ou qui rendent le logement impropre à sa destination (par exemple, défaut d'étanchéité à l'air, fissurations importantes).

et qui surviennent au cours des 10 années qui suivent la réception des travaux.[/citation]

Par **fffranck**, le **17/07/2014** à **08:39**

je parle de la garantie decennale de l entrepreneur en ferronnerie est ce qu elle est engagée?Car l évacuation de l'eau n a pas pu se faire par obstruction du trou de la galva  
cdlt